

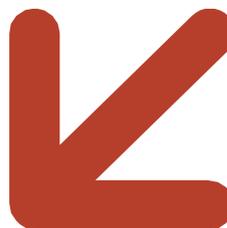
LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES RECRUTE



Hautes-Alpes
le département

Mécanicien

**Direction des Infrastructures Routières et
Aéronautiques**
Par voie statutaire ou contractuelle



Missions principales :

Diagnostic des matériels et pannes

- Diagnostic global et détaillé de l'état des matériels,
- Identification des pannes et des besoins en travaux et pièces détachées,

Exécution des travaux d'entretien et de grosses réparations pour tous types de véhicules d'engins et de matériels

- Entretien et grosses réparations des matériels,
- Conduite et essais des matériels,
- Application des consignes et réglementations relatives à l'hygiène et à la sécurité, la prévention des risques d'accidents...
- Intervention au titre de l'astreinte mécanique en période hivernale.

Service : Agence Routière Départementale - Atelier

Résidence administrative : Gap

Cadre d'emplois : Adjoint technique

RIFSEEP : Classification / Cotation : C2

Collectivité Adhérente au CNAS

Adressez C.V. et lettre de motivation à :

M. le Président du Département
des Hautes-Alpes

Direction des Ressources Humaines

Service Recrutement, Formation
et Évolutions Professionnelles

Hôtel du Département - Place Saint-Arnoux
CS 66005 - 05008 GAP CEDEX

Retrouvez nos offres d'emploi
et postulez en ligne sur notre
site internet : [hautes-alpes.fr/emploi](https://www.hautes-alpes.fr/emploi)

Entretien et maintien en ordre des locaux et matériels de l'atelier

- Maintenance des locaux

Diplômes et formations souhaitées :

Niveau Requis : CAP mécanicien

- Sens du service public,
- Sens du travail en équipe et bon relationnel,
- Compétences techniques dans les domaines concernés (BEP ou CAP mécanicien poids lourd),
- **Permis de conduire : C x B x**
- Permis C de préférence

CACES/ACES : porte char, élévateur, tracteur, pont élévateur

Risques Professionnels	Conditions et Contraintes d'exercice
Renvoi Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la Collectivité Unité de travail : Agence Routière Départementale Règlement Équipements de Protection Individuel (EPI) : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Organisation du temps de travail : Référence aux différents règlements en vigueur Règlement des usages numériques Règlement des usages véhicules Temps de travail : Règlement Modernisation du Temps de Travail (MOT) et délibération n°7602
Relations fonctionnelles :	
En Externe	En interne
<ul style="list-style-type: none"> • Prestataires (contrôles techniques...) et fournisseurs. • Collectivités, SDIS... 	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers, Antennes techniques, autres services clients...